
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT
-----088
DECRET D/2014 / _____ / PRG/SGGPORTANT NOMINATION DES DIRECTEURS REGIONAUX
AU MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA PROMOTION FÉMININE
ET DE L'ENFANCE

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret D/2014/019/ du 18 janvier 2014, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu le décret D/2014/020/ PRG/SGG du 20 janvier 2014, portant structure du gouvernement ;
- Vu le décret D/2014/021/PRG/SGG du 20 janvier 2014, portant nomination des membres du gouvernement ;

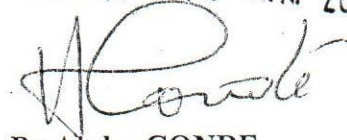
DECRETE

Article 1er: Les cadres dont les prénoms et noms suivent sont nommés dans les fonctions suivantes:

1. Directrice Régionale de Conakry, Madame Mabinty CAMARA, confirmée ;
2. Directeur Régional de Boké, Monsieur Moribajan KEITA, confirmé ;
3. Directeur Régional de Faranah, Monsieur Alhassane SAMPIL, Confirmé ;
4. Directrice Régionale de Kankan, Madame Kouraba SACKO, Enseignante ;
5. Directrice Régionale de Kindia, Madame Aïcha BAH, confirmée ;
6. Directeur Régional de Labé, Monsieur Moumini DIALLO, confirmé ;
7. Directeur Régional de Mamou, Monsieur Mamady KABA, confirmé ;
8. Directeur Régional de N'Zérékoré, Monsieur Amadou Sidi DIALLO, confirmé ;

Article 2: Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions contraires, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 10 AVR. 2014



Pr Alpha CONDE

DECRET D/2014 / 087 / PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DE CADRES AU MINISTÈRE
DE L'ACTION SOCIALE, DE LA PROMOTION FÉMININE ET DE L'ENFANCE

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret D/2014/019/ du 18 janvier 2014, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu le décret D/2014/020/ PRG/SGG du 20 janvier 2014, portant structure du gouvernement ;
- Vu le décret D/2014/021/PRG/SGG du 20 janvier 2014, portant nomination des membres du gouvernement ;

DECRETE

Article 1er: Les cadres dont les prénoms et noms suivent sont nommés dans les fonctions suivantes:

1. **Secrétaire Générale** : Madame Mariame SYLLA, précédemment Directrice Nationale de la Promotion Féminine et du Genre;
2. **Chef de Cabinet** : Madame Hadja Kanny DIAKITE, précédemment Directrice Nationale de l'Enfance;
3. **Conseiller Juridique** : Monsieur Sidiki CAMARA, précédemment Conseiller Juridique, confirmé ;
4. **Conseiller Chargé de Mission** : Monsieur Adama SOW, Confirmé ;
5. **Conseillère Chargée de l'Action Sociale et de la Famille** : Madame Mambalou CAMARA, Confirmée
6. **Conseiller Chargé des Questions de la Femme et du Genre** : Monsieur Mamadouba SOUMAH, précédemment Directeur National Adjoint de la Promotion Féminine et du Genre ;
7. **Inspecteur Général** : Monsieur Roger Yassy KLONON, Expert au BIT;
8. **Inspectrice Générale Adjointe** : Madame Laouratou BAH, précédemment Chef de Cabinet au Ministère Délégué des Affaires Sociales;
9. **Attachée de Cabinet** : Oumou Hawa CAMARA, Économiste;
10. **Directrice Nationale de la Promotion Féminine et du Genre** : Madame Marie TOURÉ, précédemment Directrice Nationale de la Promotion de l'Artisanat ;

11. Directrice Nationale Adjointe de la Promotion Féminine et du Genre : Madame Batouly KABA, précédemment Coordinatrice du Programme Genre ;
12. Directeur National de l'Action Sociale : Monsieur Moussa TRAORÉ, confirmé ;
13. Directeur National Adjoint de l'Action Sociale : Monsieur Mohamed DIABY précédemment Directeur National du Développement Social ;
14. Directeur National de l'Enfance : Monsieur Sékou KONATÉ, Précédemment Chef du Bureau de Stratégie et de Développement ;
15. Directrice Nationale Adjointe de l'Enfance : Madame Touré Tiranké KABA, Economiste ;
16. Directeur Général du Bureau de Stratégie et de Développement : Monsieur Alpha CAMARA, Confirmé ;
17. Directrice Générale Adjointe du Bureau de Stratégie et de Développement : Madame Djénabou FOFANA, Confirmée ;
18. Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale : Monsieur Malick SANKHON, Confirmé ;
19. Directeur Général Adjoint de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale : Monsieur Ibrahima Kalil SAKO, précédemment Attaché de Cabinet ;
20. Directeur Général du Centre National d'Orthopédie : Madame Madeleine MILLIMONO, précédemment Chef de Cabinet au Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance ;
21. Directeur Général Adjoint du Centre National d'Orthopédie : Monsieur Bafodé KEITA, précédemment Directeur National Adjoint de l'Éducation Préscolaire et de la Protection de l'Enfance ;
22. Directeur Général du Fonds de Développement Social et de la Solidarité : Monsieur Yah Safrén CONDÉ, confirmé ;
23. Directeur Général Adjoint du Fonds de Développement Social et de la Solidarité : Monsieur Dramane HAIDARA, confirmé ;
24. Directrice Générale du Centre d'Autonomisation des Femmes : Madame GUILAVOGUI Fatoumata TRAORÉ, confirmée ;
25. Directrice Générale Adjointe du Centre d'Autonomisation des Femmes : Madame Mahawa GUËYE, Confirmée ;
26. Directrice Générale de l'Institut des Jeunes Aveugles de Kankan : Madame Aïssatou SOW, précédemment Directrice Régionale des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance de Kankan ;

27. Directeur Général Adjoint de l'Institut des Jeunes Aveugles de Kankan, Monsieur Antoine KADOUNO, Economiste ;
28. Directrice Générale du Centre du Centre de Formation Appliquée Jean Paul 2 : Madame Mariame KABA, confirmée ;
29. Directeur Général Adjoint du Centre de Formation Appliquée Jean Paul 2 : Monsieur Soriba SOUMAH ;

Article 2: Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions contraires, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 10 AVR. 2014


Pr Alpha CONDE



DECRET N°D/2014/ 086 /PRG/SGG
PORTANT NOMINATION D'OFFICIERS SUPERIEURS
A DES POSTES DE RESPONSABILITE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°001/CNT/2011 portant statut Général des militaires ;

Vu le décret D/2014/019/PRG/SGG du 18 janvier 2014, portant nomination du Premier Ministre Chef du Gouvernement ;

Vu le décret D/2014/021/PRG/SGG du 20 janvier 2014, portant nomination du Ministre Délégué à la Défense Nationale;

Vu le Décret N° D/2013/039/PRG/SGG du 25 février 2013 portant nomination du Chef d'Etat-major Général des Armées

DECRETE

Article 1^{er}: le colonel Ibrahima Kalil TOURE, précédemment Directeur Général Adjoint du Service de Santé des Armées, est nommé Directeur Général du Service de Santé des Armées en remplacement du colonel Remy LAMAH, appelé à d'autres fonctions.

Article 2: le lieutenant-colonel Mohamed Saloum BANGOURA, précédemment conseiller du Directeur Général du service de santé des Armées, est nommé Directeur Général Adjoint du Service de Santé des Armées, en remplacement du colonel Ibrahima Kalil TOURE, muté.

Article 2: le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le 10 AVR 2014

Professeur Alpha CONDE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET

D/2014/ 085 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE NATIONALE D'AMENAGEMENT DES INFRASTRUCTURES MINIERES (ANAIM)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2001/029/AN du 31 décembre 2001, portant Principes Fondamentaux de Création, d'Organisation et de Contrôle des Structures des Services Publics ;

Vu le Décret D/2011/112/PRG/SGG du 11 avril 2011 portant Attributions et Organisation du Ministère des Mines et de la Géologie ;

Vu le Décret D/2014/019/PRG/SGG du 18 Janvier 2014, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2014/020/PRG/SGG du 20 Janvier 2014 portant Structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2014/021/PRG/SGG/ du 20 Janvier 2014, portant Nomination des Membres du Gouvernement.

DECRETE

Article 1 : Monsieur Lamine CISSE, précédemment Directeur Administratif et Financier de l'Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM), est nommé Directeur Général de l'Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM) ;

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 08 AVR. 2014


PR ALPHA CONDE